

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, LABORDE, LAPRUN, KELLER, AURISSET, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard AURISSET
	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Michel ADAM
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Hervé LUCBÉREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Rosine CARDON	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Didier CASTERES	à	Gérard ROSENTHAL
	Bernard UTHURRY	à	Joseph LEES
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE.

RAPPORT N°140717-05-PER

TRANSFORMATION DE POSTES

REÇU

le 22 JUL. 2014

M. LACRAMPE expose :

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE**

A – SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Afin d'assurer la mission de coordonnateur de la Petite Enfance, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais emploie un agent à temps complet titulaire du grade de puéricultrice de classe supérieure.

Ces dernières semaines cet agent a passé avec succès le concours de puéricultrice cadre de santé.

Au vu des missions qui lui sont confiées et qui s'inscrivent dans sa fiche de poste, il vous est proposé de transformer le poste de puéricultrice de classe supérieure en un poste de puéricultrice cadre de santé.

Par ailleurs, pour faire suite à la délibération du 19 juin dernier, et toujours afin de mieux répondre aux attentes des familles en adéquation avec les contraintes du service, il est proposé de transformer le poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à 90% en un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à 80%.

Il est entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014, et que ces modifications prendront effet au 1^{er} septembre 2014.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste de puéricultrice de classe supérieure et un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à 90% ;
- **CRÉE** un poste de puéricultrice cadre de santé et un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à 80%.

B – SPECTACLE VIVANT

Pour son service spectacle vivant, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais emploie un médiateur culturel sur un poste de rédacteur territorial à temps complet.

Compte tenu des nouvelles missions qui seront confiées à cet agent notamment au travers de l'intégration du Contrat Local d'Education Artistique dans le projet de service de la Scène Conventionnée, et au fait que l'agent a passé avec succès le concours d'attaché territorial, il vous est proposé de transformer le poste de rédacteur en un poste d'attaché avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Il est entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste de rédacteur territorial
- **CRÉE** un poste d'attaché territorial.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2014

Suivent les signatures

Affiché le 22.07.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE